

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 09 septembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en salle du conseil municipal le mardi 09 septembre 2025 à 20h00 pour la visite du nouveau salon de coiffure puis la séance a commencé à 20h50.

Ordre du jour :

2025-42 : Délibération RODP GRDF 2025,
2025-43 : Délibération RODP ENNEDIS 2025,
2025-44 : Délibération admission en non-valeurs,
2025-45 : Délibération frais de scolarité Saint Georges Buttavent 2024/2025,
2025-46 : Mayenne Communauté : Acceptation fonds de concours classique pour les travaux de rénovation de la mairie,
2025-47 : Mayenne Communauté : Acceptation fonds de concours classique pour les travaux de l'aire de loisirs,
2025-48 : Approbation du devis de nettoyage de toiture,
2025-49 : Délibération rectificative -Travaux cimetière : demande de subvention DETR 2026,
2025-50 : Délibération arrhes location salle communale 2026,
2025-51 : Augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement en 2026,
2025-52 : Délibération autorisant le recours au contrat d'apprentissage.

- **Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal,**
- **Délibération RODP GRDF 2025,**
- **Délibération RODP ENNEDIS 2025,**
- **Délibération admission en non-valeurs,**
- **Délibération pour les frais de scolarité école de Saint Georges Buttavent 2024-2025,**
- **Délibérations acceptation fonds de concours classique (Rénovation mairie et aire de loisirs),**
- **Présentation devis Nettoyage toiture salle communale et salle conseil,**
- **Présentation devis comparatif allée cimetière,**
- **Présentation pour la participation obligatoire pour les agents à la complémentaire santé au 01/01/2026,**
- **Délibération augmentation prix de l'eau et de l'assainissement au 01/01/2026,**
- **Demande d'installation d'une boîte à livres,**
- **Délibération arrhes location salle communale 2026,**
- **Point travaux : centre de loisirs.**

Questions diverses :

- **Demande d'Alicia CHATELLIER (signalétique commerces dans le centre bourg),**
- **Travaux (salle communale) : Bertrand GUESDON souhaite rediscuter des travaux et des devis présentés à la dernière séance.**
- **Recensement de la population 2026,**
- **Point Ressources Humaines :**
 - **Appel à candidatures dans le cadre du remplacement d'un départ à la retraite au 01/12/2025 d'un agent technique (espaces verts)**
 - **Recrutement d'un nouvel apprenti au 08/09/2025 (espaces verts)**
- **Préparation de la cérémonie lors de la remise des médailles communales**
- **Point : repas solidarité**
- **Spectacle de Noël**



L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Parigné-sur-Braye, légalement convoqué le 02 septembre 2025, s'est réuni à la mairie en salle de Conseil en séance publique sous la présidence de M. Daniel DOYEN, Maire de la commune de Parigné-sur Braye.

***Etaient présents :** M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, M. GESLIN Dominique, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine.*

***Absents excusés :** M. FAUCON Jérémy*

***Pouvoirs :** M. FAUCON Jérémy a donné pouvoir à M. HIGNET François*

***Secrétaire de séance :** Mme CHANGEON Julie*

Le Conseil Municipal invité par Alicia CHATELLIER, nouvelle coiffeuse installée sur la commune a visité avant l'ouverture officielle.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 01 juillet 2025

Après lecture et correction faite du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 01 juillet 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité. Les annotations ont été corrigées comme demandées en séance sur le point achat de terrain.

D2025 – 42 : RODP GRDF 2025

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n° 2007-606 du 25/04/2007 ;

Ainsi que l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel conformément au décret n°2015-334 ;

Pour la commune, voici les données concernant :

Le plafond de la redevance 2025 d'occupation du domaine public :

Longueur des canalisations en mètre (L) : 4634

Coefficient de Revalorisation (CR) : 1.42

Calcul de la redevance :

$$[(0.035 \times L) + 100] \times CR = 372 \text{ €}$$

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le maire à signer le titre exécutoire d'un montant de 372 € ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

D2025 - 43 : RODP ENNEDIS 2025

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Conformément aux articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité. **Pour l'année 2025, le montant de cette redevance s'élève à 241 € pour la commune.**

Détail du calcul ci-dessous :

Population*	865 habitants
Forme de calcul applicable pour la commune (PR =)	153 €
Coefficient annuel à appliquer au résultat de la formule du décret**	1.5770
MONTANT DE LA RODP 2025	241 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le maire à signer le titre exécutoire d'un montant de 241 € ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

D2025 – 44 : ADMISSION EN NON-VALEURS

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable public demande d'admettre en non-valeur, après avoir épuisé les procédures de recouvrement, le titre suivant :

Référence de de pièce	Objet	Non-valeur
R-88-2021	Location de salle (752)	250 €

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- ***D'admettre en non-valeur les titres de recettes recensés dans le tableau ci-dessus.***
- ***D'imputer ces annulations de titres en dépenses de la section de fonctionnement du budget principal, article 6542 "créances éteintes"***
- ***D'autoriser le Maire à effectuer toutes les opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.***

D2025 - 45 : FRAIS DE SCOLARITÉ 2024-2025 SAINT-GEORGES-BUTTAVENT

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après vérification, la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2024/2025 est la suivante :

1 élève en école maternelle : 642 €
2 élèves en école primaire : 262 € X 2 = 524 €
Soit un total de : 1166 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le mandat concernant les frais de scolarité de l'école de Saint Georges Buttavent, d'un montant de 1166 € ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

D2025 - 46 : Pacte financier fiscal et solidaire (2021-2026) – Acceptation Fonds de concours « classique » de Mayenne Communauté -

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un pacte financier, fiscal et solidaire a été adopté par le conseil communautaire le 2 juin 2022 et par tous les conseils municipaux pour le mandat 2021-2026.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la Mairie et du point lecture, il est proposé de solliciter auprès de Mayenne Communauté une partie du fonds de concours « classique » soit un montant de 40 693 € sur un droit de tirage total de 68 360 €.

Considérant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *accepte un fonds de concours de 40 693 € de la part de Mayenne Communauté au titre des travaux de rénovation de la Mairie et du point lecture dans le cadre du pacte financier, fiscal et solidaire.*
- *autorise Monsieur Le Maire à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours avec Mayenne Communauté.*

D2025 - 47 : Pacte financier fiscal et solidaire (2021-2026) – Acceptation Fonds de concours « classique » de Mayenne Communauté -

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un pacte financier, fiscal et solidaire a été adopté par le conseil communautaire le 2 juin 2022 et par tous les conseils municipaux pour le mandat 2021-2026.

Dans le cadre des travaux de création d'une aire de loisirs, il est proposé de solliciter auprès de Mayenne Communauté une partie du fonds de concours « classique » soit un montant de 16 874 € sur un droit de tirage total de 68 360 €.

Considérant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *accepte un fonds de concours de 16 874 € de la part de Mayenne Communauté au titre des travaux de création d'une aire de jeux dans le cadre du pacte financier, fiscal et solidaire.*
- *autorise Monsieur Le Maire à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours avec Mayenne Communauté.*

D2025 – 48 BATIMENTS COMMUNAUX : APPROBATION DEVIS ENT GUILLOIS

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Les toitures de la salle communale et du point lecture commencent à verdurer et il serait judicieux de procéder à un démaillage.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis chiffré reçu par Monsieur Jacky GUILLOIS.

Coût de travaux pour un montant total : 1380 TTC (nettoyage haute pression d'une surface de 340m² et application produit anti-mousse)

Le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité à cette demande et retient le devis d'un montant de 1380 € TTC.

Il charge M. Le Maire de signer et compléter tous les documents concernant ce devis et les différents documents liés au projet.

D2025 – 49 DETR 2026 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) AMÉNAGEMENT ALLÉES du CIMETIÈRE

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

La commune souhaite réaménager les allées principales du cimetière pour garantir l'accès à tous les usagers et particulièrement aux personnes à mobilité réduite. Plusieurs propositions ont été étudiées en commission travaux et la création en enrobé des allées principales a été retenue.

Ce projet entre dans les catégories d'opérations inscrites au titre de la DETR 2026 « *Aménagement, agrandissement ou création du cimetière...* »

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026, l'aide de l'Etat pour ce dossier sachant que la date limite du dépôt du dossier est fixée en décembre 2025.

Le montant du plafond d'investissement subventionnable est de 50 000 € et le taux de 20 %.

Pour compléter ce dossier, il convient de préciser le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes	
Aménagement allées principales	22 062.73 €	DETR	4582.55 €
Constat Huissier	850 €	Autofinancement	18 330.18 €
Total : 22 912.73 €		Total :	22 912.73 €

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil municipal de valider le plan de financement comme indiqué ci-dessus et autorise Monsieur le Maire :

- *A déposer un dossier de demande de subvention au titre de « Aménagement, agrandissement ou création du cimetière », plafonné à 50 000 € au taux de 20 % et à signer tous documents relatifs à ce dossier.*

D2025 – 50 VERSEMENT ARRHEs LOCATION SALLE COMMUNALE 2026

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération 2023-49 sur l'instauration d'un versement d'arrhes à la date de la location de la salle communale était fixée à 60 € par location, à la signature du contrat.

Il convient de réévaluer ce montant et de le fixer à 80 € par location, à la signature du contrat à compter du 01/01/2026.

Il sera toujours possible d'annuler la réservation (cas de forces majeures, décès, accident, maladie...), les arrhes versées seront remboursées à l'appréciation de M le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'instaurer le versement d'arrhes pour la réservation de la salle communale pour un montant de 80 € par location.

D2025 – 51 AUGMENTATION DES TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT AU 01/01/2026

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-12 et suivants relatifs à la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement,

Considérant qu'il convient d'augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement au 01 janvier 2026 aux vues de l'augmentation du prix d'achat d'eau non augmentée depuis 2020 et des différentes charges d'exploitations y afférentes,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants :

EAU	Au 1er janvier 2025	Au 1er janvier 2026
Abonnement annuel (part fixe commune)	05 € HT	08 € HT
Prix du m ³ consommé :	0.25 € HT	0.32 € HT

ASSAINISSEMENT	Au 1er janvier 2025	Au 1er janvier 2026
Abonnement annuel (part fixe commune)	05 € HT	08 € HT
Prix du m ³ consommé :	0.10 € HT	0.13 € HT

Après délibérations et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les tarifs eau et assainissement comme indiqué dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026 et se charge d'en informer la population ainsi que le gestionnaire STGS.

D2025 – 52 DÉLIBÉRATION AUTORISANT

LE RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

M. le maire expose au Conseil Municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 14 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ***De recourir au contrat d'apprentissage,***
- ***De conclure, à la rentrée scolaire d'un nouvel apprenant, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :***

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Technique	Agent d'entretien communal	CAP jardinier paysagiste	Entre 22 et 24 mois

- ***D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation des apprentis.***

RH : PRÉSENTATION AVANT PASSAGE CST – PARTICIPATION OBLIGATOIRE COMPLEMENTAIRE SANTÉ au 01/01/2026

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire de la participation de l'employeur au 01/01/2021 pour la garantie santé comme pour la prévoyance initiée au 01/01/2025.

Il précise que, conformément au rôle d'expertise confié en la matière aux Centres de gestion, le Centre de gestion de la Mayenne proposera, à compter du 1^{er} juillet 2027 et avec l'appui de la coopération régionale des CDG, un contrat collectif à adhésion facultative auquel les collectivités pourront souscrire et proposer à leurs agents.

Les enjeux sont en effet multiples : meilleure couverture des frais de santé et optimisation de tarification des risques dans le cadre du marché, attractivité du secteur public etc.

- Afin d'avoir un avis éclairé à ce sujet et de le soumettre au CST d'octobre 2025, il est demandé au Conseil de proposer la participation financière pour la cotisation « frais de Santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation à hauteur de 20 € par agent et par mois.
- Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Après débat et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à cette demande, de solliciter l'avis du CST pour la mise en place de la participation employeur à hauteur de 20 € par mois et par agent pour la complémentaire santé au 01 janvier 2026.

POINT TRAVAUX – CENTRE DE LOISIRS

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

- L'installation des portails est terminée depuis le 07 août. Les retours des familles sont positifs sur la sécurité. Pour cette opération, la commune bénéficiera d'une participation financière de 4800 € par la CAF pour les travaux engendrés.
- Les locataires ont également reçu un badge pour l'accès. Il est demandé d'apporter une modification sur les contrats de locations des logements avec une caution en cas de perte du badge ou de non-restitution.

PROJET et DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE BOÎTE A LIVRES

Olivia et Laurine (jeunes administrées) ont présenté à Monsieur Le Maire leur projet d'installation d'une boîte à livres sur la commune. Elles ont réfléchi sur ce sujet (fabrication, décoration, lieu d'installation, conception ...) pour favoriser la lecture et recycler les livres.

Les Élus sont favorables à cette demande et acceptent ce projet en fournissant les matériaux pour la construction. Ils souhaitent valoriser les prises d'initiatives des jeunes parignéens. Le lieu d'implantation serait potentiellement au cœur du bourg à côté de la mairie et proche de la machine à pain (moins exposé au vent et à la pluie).

QUESTIONS DIVERSES

- **Devis Salle Communale :**

Bertrand GUESDON souhaite rediscuter du projet extension salle communale avec les deux propositions. Il s'était montré retissant notamment face à une augmentation de la capacité d'accueil majorant les nuisances sonores. Après réflexion, il montre à un avis favorable à cet agrandissement notamment pour les associations, une meilleure disponibilité des créneaux et la possibilité de réserver seulement une partie de la salle tout en gardant la capacité d'accueil à 100 personnes pour le projet d'extension. Ce projet à long terme apporterait un autre dynamisme à la commune.

- **Signalétique commune :**

Monsieur le Maire informe que la signalétique sur la commune serait à revoir depuis les derniers travaux. Des devis seront demandés pour modifier sur le panneau les noms des artisans (artisans n'exerçant plus leur activité) aux deux entrées de la commune et la modification du panneau point lecture transformée en salle de conseil.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande. Différents devis seront demandés pour cette réalisation sur l'existant et sa modification.

- **Recensement de la population 2026 :**

Madame Yolande BETTON sera agent coordonnateur et également agent recenseur durant l'enquête.

Joël AUBERT a accepté d'être également agent recenseur pour l'enquête qui se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide favorablement cette proposition.

- **Point Ressources Humaines :**

Monsieur le Maire informe le Conseil du départ à la retraite d'un de nos agents techniques à compter du 01/12/2025.

- Un appel à candidatures a été mis en publicité du 29/08/2025 jusqu'au 29/09/2025 sur le site emploi territorial du CDG 53. La phase de recrutement aura lieu courant octobre pour une prise de poste au 01/11/2025. L'agent retenu sera en tuilage tout le mois de novembre 2025.
- Recrutement d'un alternant au service espaces verts à compter du 08/09/2025 jusqu'au 07 juillet 2027 en CAPA « Jardinier » du lycée Rochefeuille.

- L'agent d'entretien des locaux est remplacé provisoirement par une prestation de service de la société HMS à raison de 2h/semaine.

- **Remise de médaille communale**

Monsieur Le Maire informe les Élus que Me FOUILLET Danielle va recevoir la médaille communale pour son engagement et son investissement depuis plus de 20 ans au sein de la collectivité et des associations.

Une cérémonie officielle aura lieu le vendredi 28 novembre 2025 à la salle communale à 18h30.

- **Repas solidarité :**

Une réunion de préparation aura lieu le 18 septembre 2025 pour faire le point sur les réservations.

Pour les réservations, il faut s'adresser à François Hignet.

- **Spectacle de Noël :**

Bertrand GUESDON nous informe que l'artiste retenue pour le spectacle de Noël du samedi 13 décembre 2025 sera probablement indisponible mais une artiste de cette compagnie pourra assurer son remplacement pour la même prestation

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 14 octobre 2025 à 20h15

Séance levée à 23h50
Secrétaire de Séance,
Mme CHANGEON Julie

Le Maire,
Daniel DOYEN

FICHE D'ÉMARGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS LE 09 SEPTEMBRE 2025
(Annexée au PV)

M. DOYEN	Président	Mme FOUILLET		Mme BETTON	
M. NEEL		Mme GOUGEON		M. HIGNET	
M. GESLIN		Mme HELARD		M. FAUCON	Excusé
M. GUESDON		Mme CHANGEON	Secrétaire de Séance	Mme GARNIER – MONSALLIER	
Mme PICHARD		M. LEVÊQUE			